

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Hesse FABULAC HUB 855-9005

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG  
Warendorfer Strasse 21  
59075 Hamm  
No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00  
No. Fax +49 (0) 2381 963-849  
Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612  
Belgium: +32 (0) 70 24 52 45

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Skin Sens. 1A H317

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine; 2-propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol; 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one; isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

**2.3. Autres dangers**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

**3. Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****2-Butoxyéthanol**

No. CAS 111-76-2

No. EINECS 203-905-0

Numéro 01-2119475108-36

d'enregistrement

Concentration &gt;= 1 &lt; 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Voie d'exposition: Exposition orale

Acute Tox. 4

H312

Voie d'exposition: Exposition par la peau

Acute Tox. 4

H332

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

Eye Irrit. 2

H319

Skin Irrit. 2

H315

**2-propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol**

No. CAS 1384855-91-7

Numéro 01-2119980666-22

d'enregistrement

Concentration &gt;= 1 &lt; 4 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Skin Sens. 1A

H317

Aquatic Chronic 3

H412

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

**Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine**

No. CAS 162881-26-7  
 No. EINECS 423-340-5  
 Numéro d'enregistrement 01-2119489401-38  
 Concentration  $\geq$  0,1 < 1 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Skin Sens. 1A H317  
 Aquatic Chronic 4 H413

**Triéthylamine (neutralized form)**

No. CAS 121-44-8  
 No. EINECS 204-469-4  
 Numéro d'enregistrement 01-2119475467-26  
 Concentration  $\geq$  0,1 < 1 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Acute Tox. 3 H331  
 Acute Tox. 3 H311  
 Acute Tox. 4 H302  
 Skin Corr. 1A H314  
 STOT SE 3 H335  
 Voie d'exposition: Exposition par inhalation  
 Voie d'exposition: Exposition par la peau  
 Voie d'exposition: Exposition orale

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)  
 STOT SE 3 H335  $\geq$  1 %

**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

No. CAS 2634-33-5  
 No. EINECS 220-120-9  
 Concentration < 0,05 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Acute Tox. 4 H302  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Eye Dam. 1 H318  
 Skin Sens. 1 H317  
 Aquatic Acute 1 H400  
 Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Skin Sens. 1 H317  $\geq$  0,05 %

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

No. CAS 2682-20-4  
 No. EINECS 220-239-6  
 Concentration  $\geq$  0,0015 < 0,01 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Acute Tox. 3 H301  
 Acute Tox. 2 H330  
 Skin Corr. 1B H314  
 Voie d'exposition: Exposition par inhalation

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Skin Sens. 1A	H317
Acute Tox. 3	H311
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 10
Skin Sens. 1A	H317	>= 0,0015 %

**Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

No. CAS 55965-84-9

No. EINECS 247-500-7

Concentration &lt; 0,001 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H330
Acute Tox. 2	H310
Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C	H314	>= 0,6 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,06 %
Eye Irrit. 2	H319	>= 0,06 %
Skin Sens. 1	H317	>= 0,0015 %
Eye Dam. 1	H318	>= 0,6 %
Aquatic Chronic 1	H410	M = 100
1		
Aquatic Acute 1	H400	M = 100

**Notent**

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de contact accidentel avec la peau ou les yeux, éviter une exposition à la lumière UV. Consulter un médecin en cas de malaise. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

remplace la version: 10 / BE

Date de révision: 19.02.2021

Date d'impression 24.02.21

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolement. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

##### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

##### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition

##### 2-Butoxyéthanol

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	98	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	246	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 12/2009				

##### 2-Butoxyéthanol

Liste	VL (B)			
Valeur	98	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	246	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

##### Autres données

-

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****2-Butoxyéthanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	89	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	246	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	75	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	ppm
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	246	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1091	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	



Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13,4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	123	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	44,5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	426	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,3	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	106,4	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	



Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Concentration	38	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	59	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	49	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26,7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	135	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	147	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/kg/d
<b>Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Concentration	5,2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,5	mg/kg/d
<b>Triéthylamine (neutralized form)</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8,4	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	8,4	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	12,6	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,6	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,1	mg/kg/d

**2-propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol**

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,76	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,50	mg/kg

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****2-Butoxyéthanol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	8,8	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,88	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	3,46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	463	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,33	mg/kg

**Triéthylamine (neutralized form)**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,064	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau de mer	
Concentration	0,0064	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,1992	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,361	mg/kg

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	100		mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,064		mg/l
<b>2-propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,013		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,0013		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	2,8		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,28		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	10		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,55		mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,5 mm

Temps de pénétration >= 120 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.  
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.  
Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.  
Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.  
Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

**Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

**Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	liquide		
<b>Couleur</b>	noir		
<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>valeur pH</b>			
Valeur	8		
Concentration/H <sub>2</sub> O	100		
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	> 60		°C
<b>Taux d'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>			
	non déterminé		
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité</b>			

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Valeur	env.	1,061		kg/l
température		20	°C	

**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**Temps d'écoulement**

Valeur	25	à	35	s
température	20	°C		
méthode	DIN 53211 - 6 mm			

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Elément non volatile**

Valeur	37,9	%
méthode	valeur calculée	

**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des initiateurs de radicaux libres, des agents oxydants, des métaux alcalins ou réactifs.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**



Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

remplace la version: 10 / BE

Date de révision: 19.02.2021

Date d'impression 24.02.21

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### 2-Butoxyéthanol

Espèces	cobaye		
DL50	1414		mg/kg
méthode	OECD 401		
Source	1 (reliable without restriction)		

##### Triéthylamine (neutralized form)

Espèces	rat		
DL50	730		mg/kg

**Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

ATE	100		mg/kg
méthode	conversion		

##### 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	rat		
DL50	1193		mg/kg

##### isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

Espèces	rat		
DL50	120		mg/kg
méthode	EPA		
Source	1 (reliable without restriction)		

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### 2-Butoxyéthanol

Espèces	cochon d'Inde		
DL50	435		mg/kg
Source	1 (reliable without restriction)		

##### Triéthylamine (neutralized form)

Espèces	lapin		
DL50	570		mg/kg

**Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

ATE 50 mg/kg  
méthode conversion

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

Espèces rat  
DL50 242 mg/kg  
Source 1 (reliable without restriction)

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE > 20 mg/l  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****2-Butoxyéthanol**

Espèces rat  
CL50 2,56 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
Source 1 (reliable without restriction)

**Triéthylamine (neutralized form)**

Espèces rat  
ATE 0,5 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode conversion

**Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

ATE 0,05 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode conversion  
Remarque Brouillard

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

Espèces rat  
CL50 0,1 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
Source 1 (reliable without restriction)

**Corrosion/irritation cutanée**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****2-Butoxyéthanol**

Espèces lapin  
Durée d'exposition 4 h  
Période d'observation 28 d  
évaluation Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

méthode 84/449, B.4 CEE

**Triéthylamine (neutralized form)**

évaluation Provoque des brûlures.

**Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

Espèces lapin

évaluation Irritation sévère de la peau

**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

évaluation Irritant pour la peau.

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

évaluation Provoque des brûlures.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****2-Butoxyéthanol**

Espèces lapin

Durée d'exposition 24 h

Période d'observation 21 d

évaluation Irritation oculaire

Source 1 (reliable without restriction)

**Triéthylamine (neutralized form)****2-propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol**

Espèces lapin

Période d'observation 14 d

évaluation Irritant pour les yeux.

**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

évaluation Irritant pour les yeux.

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

évaluation Provoque de sévères brûlures caustiques à la peau et aux yeux.

**sensibilisation**

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Les critères de classification sont remplis.

**Sensibilisation (Composants)****Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine**

Espèces cochon d'Inde

méthode OCDE Ligne directrice 406

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

Espèces cobaye

évaluation Entraîne une sensibilisation chez le cochon d'Inde.

**2-propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol**

Espèces souris

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Substance de référence 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagénicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Triéthylamine (neutralized form)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**Remarque organes : Voies respiratoires  
Peut irriter les voies respiratoires.**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CL 50	0,19 mg/l
Durée d'exposition	96 h

**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CL 50	2,18 mg/l
Durée d'exposition	96 h

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine**

Espèces	Daphnia magna
EC50	10 à 100 mg/l
Durée d'exposition	48 h

**Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

Espèces	Daphnia magna
EC50	0,16 mg/l
Durée d'exposition	48 h

**2-propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol**

Espèces	Daphnia magna
EC50	18 mg/l
Durée d'exposition	48 h

**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces	Daphnia magna
EC50	2,94 mg/l
Durée d'exposition	48 h

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

Espèces	Daphnia magna
NOEC	0,044 mg/l
Durée d'exposition	21 d

**Toxicité pour les algues (Composants)****Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

Espèces	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)
EC50	0,018 mg/l
Durée d'exposition	72 h

**isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle**

EC50	0,157 mg/l
Durée d'exposition	96 h

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**

Espèces	boue activée
EC50	4,5 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### Biodégradabilité (Composants)

#### Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Valeur	1	%
--------	---	---

Durée de l'essai évaluation	28	d	
-----------------------------	----	---	--

Difficilement biodégradable.

#### Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

évaluation Difficilement biodégradable.

#### 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

évaluation Facilement biodegradable.

#### isothiazole-3(2H)-one de 2-méthyle

évaluation Facilement biodegradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

#### Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

##### Triéthylamine (neutralized form)

log Pow à 1,45

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Code de déchets CEE 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### produit modifié

Code de déchets CEE 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

#### résidus séchés

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

### 14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien.	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### COV

COV (CE) 4 % 43 g/l

##### Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16. Autres informations

#### mentions de danger H-de la rubrique 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H311 Toxique par contact cutané.



Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

**abréviations**

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES017 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### **Etat**

liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: &lt;= 300

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Durcissement à l'aide de la lumière UV (seulement les systèmes avec durcissement aux UV).

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

remplace la version: 10 / BE

Date de révision: 19.02.2021

Date d'impression 24.02.21

**eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

**air vicié**

Conservier le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
---------------------	---

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE	080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
---------------------	--

**résidus séchés**

Code de déchets CEE	080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111
---------------------	---

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**Contributing exposure scenario controlling worker exposure****Utilisation**

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
-----	--

PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
-------	--

**Etat**

liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Durcissement à l'aide de la lumière UV (seulement les systèmes avec durcissement aux UV).

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

Date de révision: 19.02.2021

remplace la version: 10 / BE

Date d'impression 24.02.21

vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,5

Temps de pénétration >= 120

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## Estimation d'exposition et référence bibliographique

#### Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)

SU3

PROC

PROC7

méthode d'évaluation

inhalation, long terme - systémique

estimation de l'exposition

42 mg/m<sup>3</sup>

estimation de l'exposition (méthodique)

ESIG GES tool

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,428571

substance principale

2-Butoxyéthanol

#### Travailleurs (industriels)

PROC

PROC7

méthode d'évaluation

cutanée, long terme - systémique

estimation de l'exposition

8,5714 mg/kg/d

estimation de l'exposition (méthodique)

ESIG GES tool

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,068571

substance principale

2-Butoxyéthanol

#### Travailleurs (industriels)

PROC

PROC10

méthode d'évaluation

inhalation, long terme - systémique

estimation de l'exposition

55 mg/m<sup>3</sup>

estimation de l'exposition (méthodique)

EASY TRA v3.5

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,561224

substance principale

2-Butoxyéthanol

Nom commercial: Hesse FABULAC HUB 855-9005

Version: 11 / BE

remplace la version: 10 / BE

Date de révision: 19.02.2021

Date d'impression 24.02.21

**Travailleurs (industriels)**

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - systémique
estimation de l'exposition	5,4857 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ESIG GES tool
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,043886
substance principale	2-Butoxyéthanol

**Travailleurs (industriels)**

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
estimation de l'exposition	49,2393 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ESIG GES tool
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,502441
substance principale	2-Butoxyéthanol

**Travailleurs (industriels)**

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - systémique
estimation de l'exposition	2,7429 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	EASY TRA v3.5
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,021943
substance principale	2-Butoxyéthanol

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.